

Le bien-être animal est désormais étiqueté de A à E

PAR ORIANE DIEULOT - 27/07/2026 - 2 MIN DE LECTURE



L'étiquette repose sur l'évaluation de 235 critères tout au long de la vie de l'animal, depuis l'élevage des truies reproductrices jusqu'à l'abattage. (© AEBEA)

« L'engagement de Carrefour montre que la transparence totale est désormais réalisable ! » se réjouit l'association. Étiqueter l'ensemble des niveaux permet de valoriser davantage les pratiques respectueuses du bien-être animal et d'encourager « une amélioration continue ». L'association invite « toutes les enseignes de la grande distribution, ainsi que les marques nationales, à généraliser l'affichage de l'étiquette bien-être animal, du niveau A jusqu'au niveau E ».

Neuf ans plus tôt

Voulant « informer les consommateurs sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux », quatre acteurs dont trois associations de protection animale (CIWF, LFDA, OABA) et un distributeur, Casino, ont lancé en 2017, une démarche commune d'évaluation du bien-être animal.

Deux ans plus tard, en février 2019 est née l'association AEBEA. D'abord déployée pour les poulets de chair, l'étiquette bien-être animal s'est étendue aux porcs en 2020 et aux poules pondeuses en 2022.

Aujourd'hui, en plus de ses créateurs, l'association AEBEA regroupent huit acteurs de la distribution, du commerce et de la restauration : Agromousquetaires, Casino, dont Franprix et Monoprix, Carrefour, Lidl, magasins U, Auchan. Ainsi que douze organisations de producteurs et de transformateurs : Arrivé, Cooperl, Fermiers de Loué, Fermiers du Sud-Ouest, Fleury-Michon, Galliance, Groupe Michel, Herta, Les fermes de Janzé, Kipster, Le Gouessant.